

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de voix par procuration : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTE : Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°23/2024

Date de la convocation du Comité syndical : trois avril deux mille vingt-quatre

Date de la séance du Comité syndical : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémy PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC

OBJET : Compte administratif 2023 et affectation au budget 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et suivants relatifs à la désignation d'un président pour le vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par la Trésorerie principale,

Il convient d'approuver le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET 2023

Fonctionnement		Dépenses	309 591,36 €
		Recettes	<u>402 622,89 €</u>
Excédent de clôture	93 031,53 €	Excédent 2021	8 108,86 €
		Résultat cumulé :	101 140,39 €
Investissement		Dépenses	287 380,86 €
		Recettes	<u>280 988,12 €</u>
Déficit de clôture	-6 392,74 €	Excédent 2021	48 051,58 €
		Résultat cumulé :	41 658,84 €

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

Paraphe :

E.P.

Il convient :

- de constater pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, de reconnaître la sincérité des restes à réaliser et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'affecter les excédents de clôture en fonctionnement et déficit de clôture en investissement, respectivement aux résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **AFFECTE** les excédents de clôture en fonctionnement et déficit de clôture en investissement, respectivement aux résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

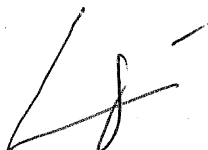
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD



Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

Le Président,

Éric PICARD



SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66
mail : contact@sml.d.fr